

Analyse de la cohérence « eau et urbanisme » : le cas du SAGE de la Vouge

Service Développement durable

**Service Ressources et
Patrimoine Naturel**

29 janvier 2013

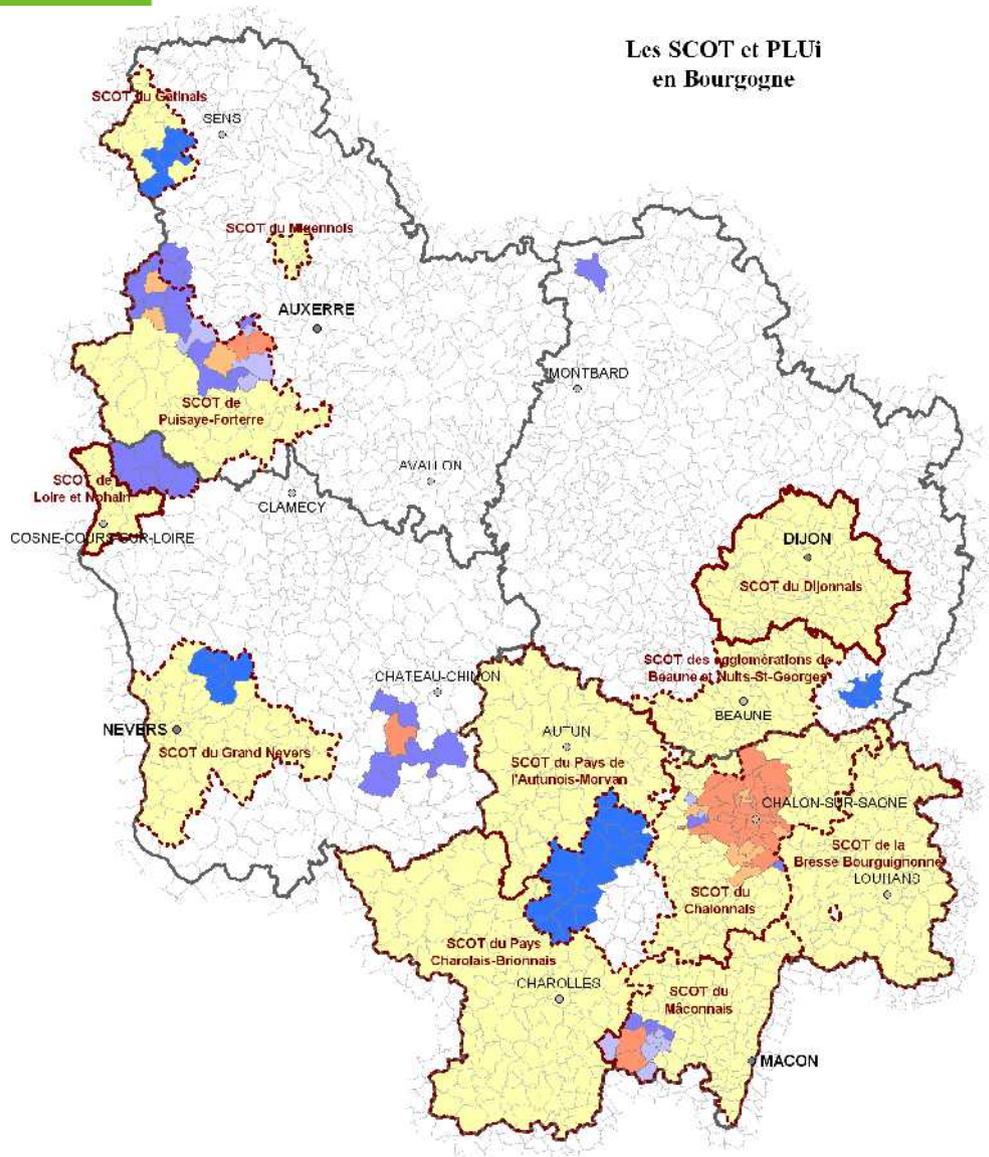


Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

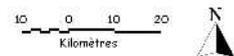
Le contexte bourguignon

- Promotion des démarches de planification intercommunale
 - Développement des SCOT avec couverture du territoire d'ici fin 2016
 - Constitution d'un réseau de PLUi en 2012
- Existence de 3 SDAGE sur la Bourgogne (RM, SN, LB)
- 7 SAGE à des degrés divers d'avancement -
 - SAGE de la Vouge = le seul approuvé, en 2005 et mis en révision en 2010
- Volonté DREAL de développement d'études transversales
- Travail de construction de la SRB en cours

Les SCOT et PLU en Bourgogne

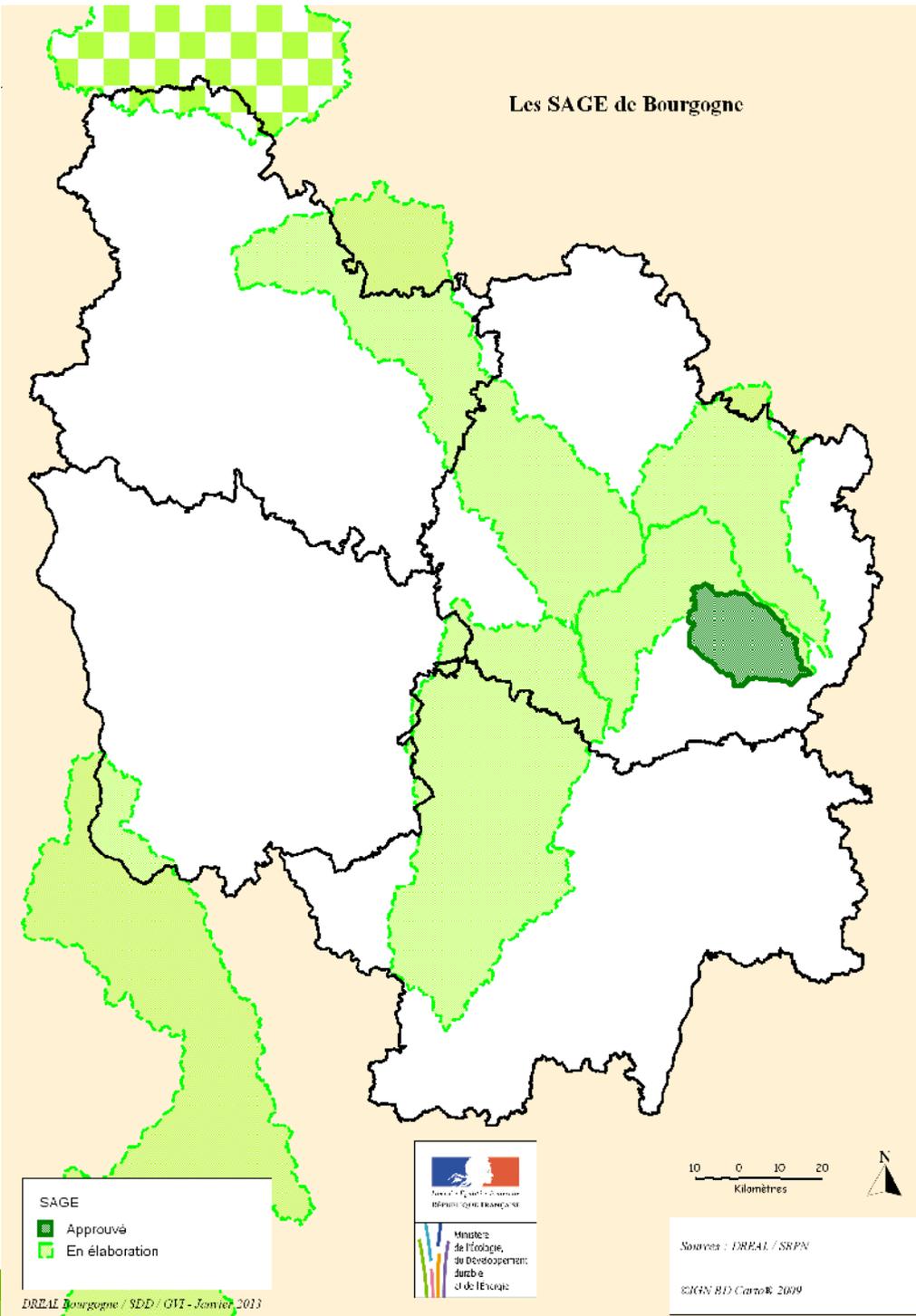


- Légende**
- Schéma approuvé
 - SCOT en élaboration
- PLU en détails**
- PLU approuvé - aucune procédure en cours
 - Elaboration PLU-I
 - Elaboration PLU-I - CC approuvée
 - Révision de PLU-I - PLU approuvé
 - Révision de PLU-I - POS approuvé



Sources : URVAL / SuDoc/H janvier 2013
 IGN BD Cartho® 2009

Les SAGE de Bourgogne



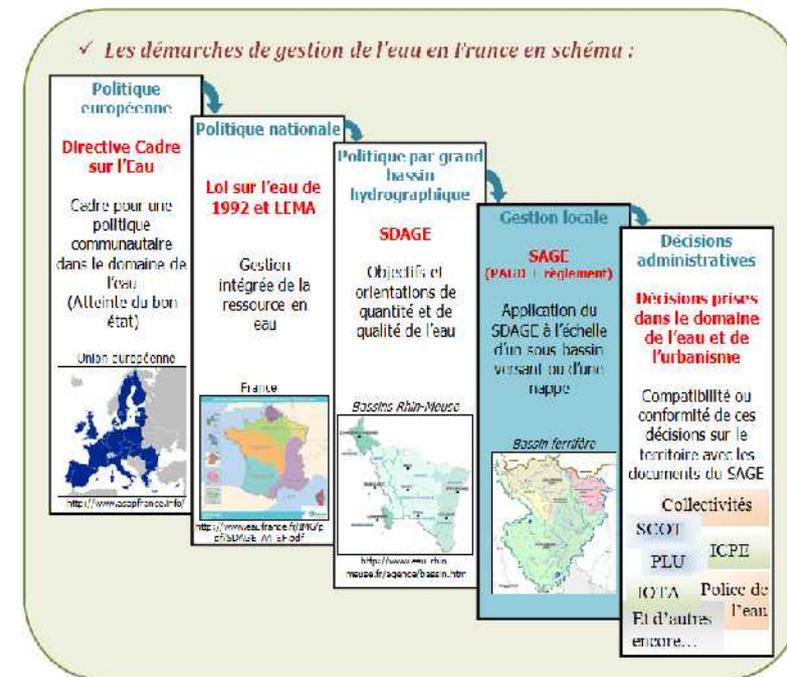
- SAGE**
- Approuvé
 - En élaboration



Sources : DREAL / SFPN
 IGN BD Cartho® 2009

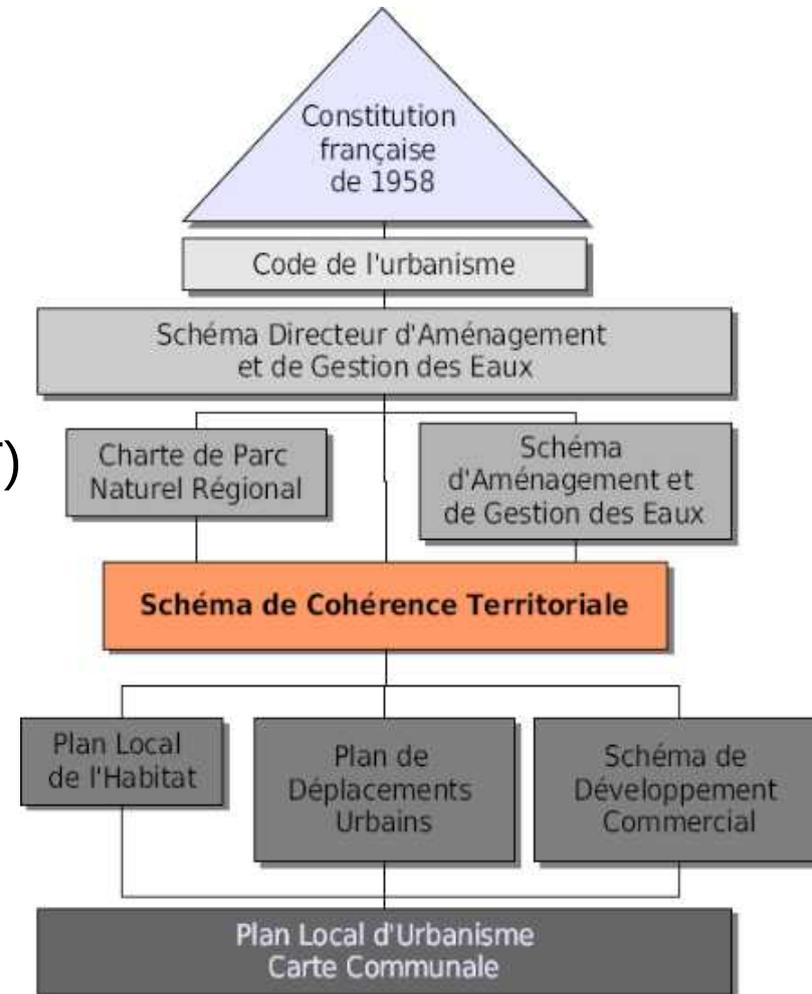
Eau et Urba : Rappel réglementaire

- Loi de 2004 portant transposition de la DCE : obligation de **compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, CC) avec les SDAGE et SAGE** dans un délai de 3 ans après leur approbation mêmes obligations pour les cartes communales.
- Loi Grenelle 2 de 2010 modifiant le code de l'urbanisme :
 - L111-1 : Les SCOT et les PLU (en l'absence de SCOT) doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les SDAGE ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les SAGE
 - L124-2 : mêmes obligations pour les cartes communales .

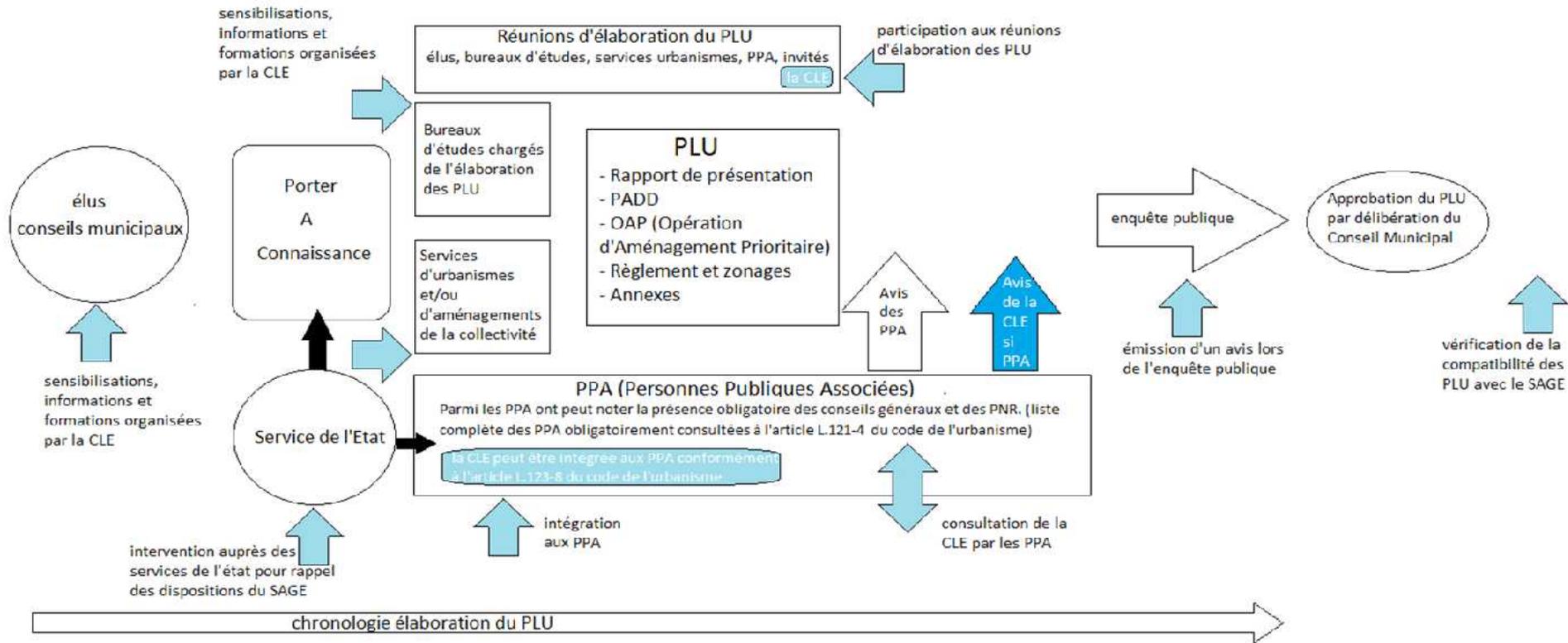


Docs d'urba : Rappel réglementaire

- Les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec les SCOT. La compatibilité du PLU avec le SAGE est assurée par transitivité.
- L'obligation de compatibilité s'applique au règlement et aux documents cartographiques du PLU (si pas de SCOT) vis-à-vis du PAGD du SAGE (non opposabilité du règlement du SAGE).



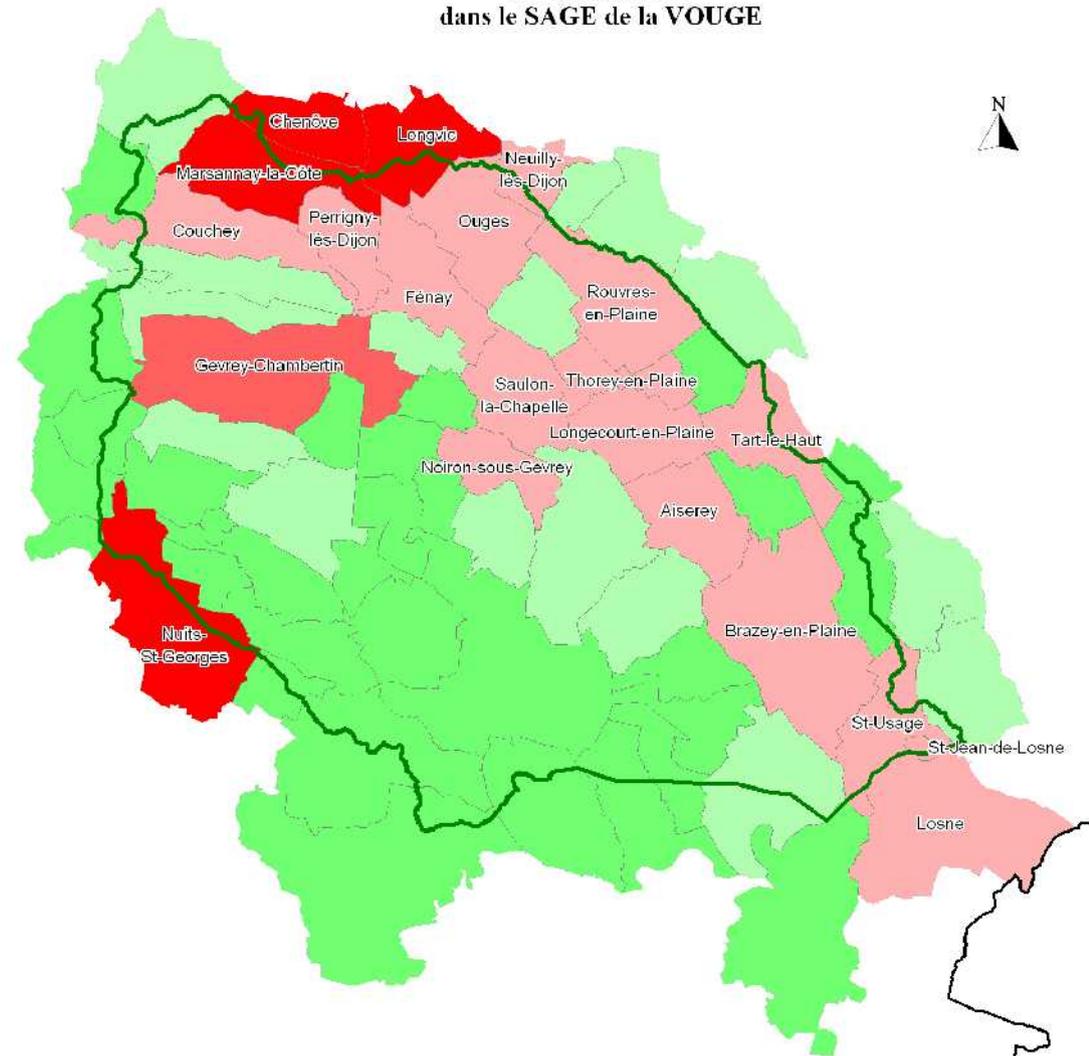
Elaboration de PLU et eau



**Population 2010
dans le SAGE de la VOUGE**

**Quelques
caractéristiques du
bassin versant de la
Vouge :**

**les populations
communales**



Légende
 limite du SAGE de la Vouge

Population 2010

-  Moins de 100 habitants
-  Entre 100 et 500 hab.
-  Entre 500 et 1000 hab.
-  Entre 1000 et 3000 hab.
-  Entre 3000 et 5000 hab.
-  Plus de 5000 hab.

10 0 10 20
Kilomètres



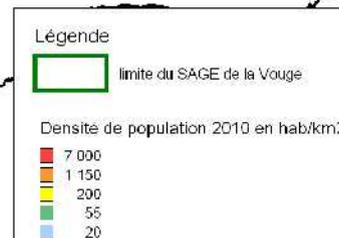
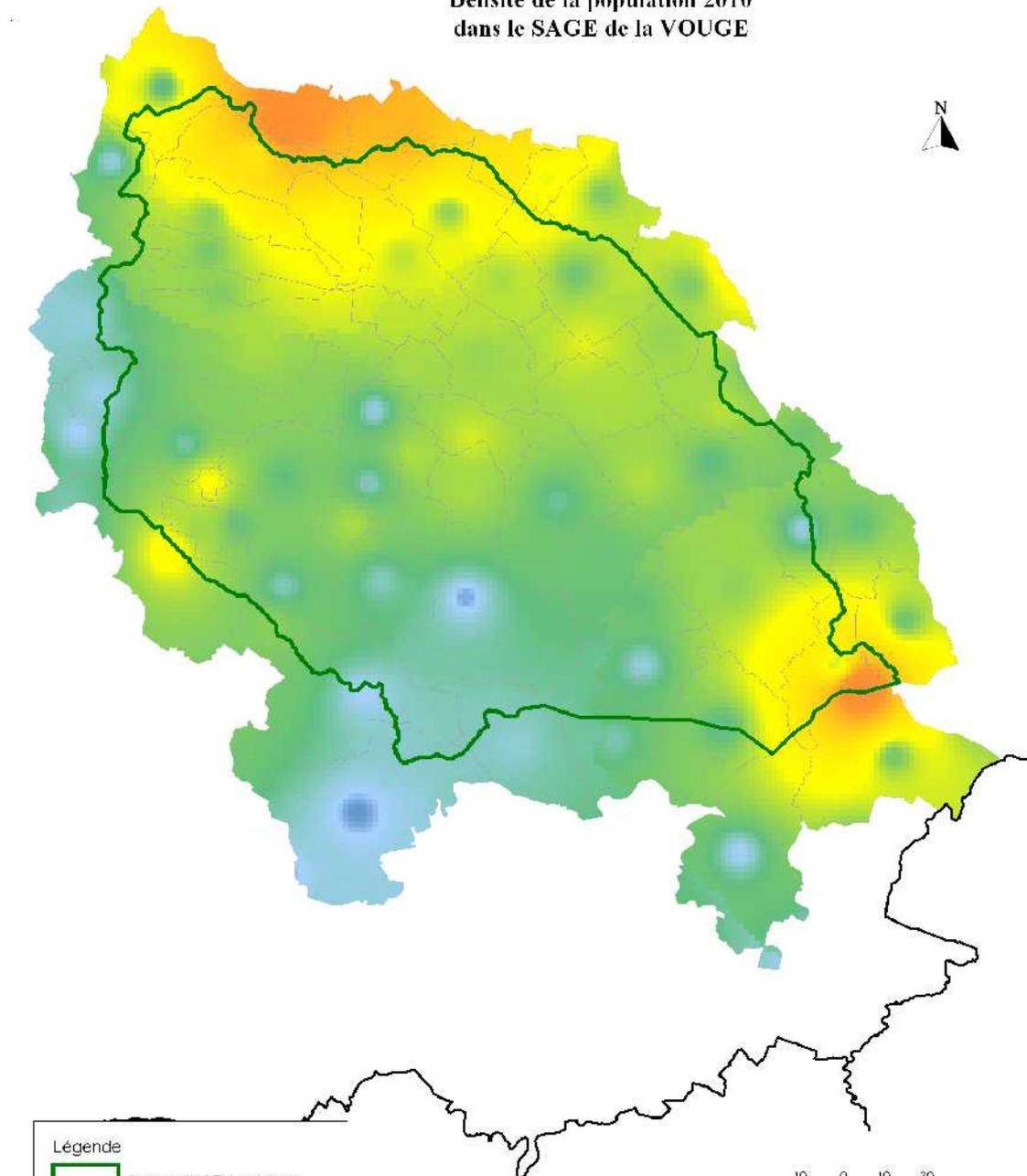
Sources : ©INSEE RP 2010

©JGV BD Carte® 2010



Quelques
caractéristiques du
bassin versant de la
Vouge :

la densité de
population



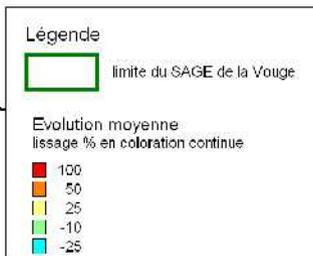
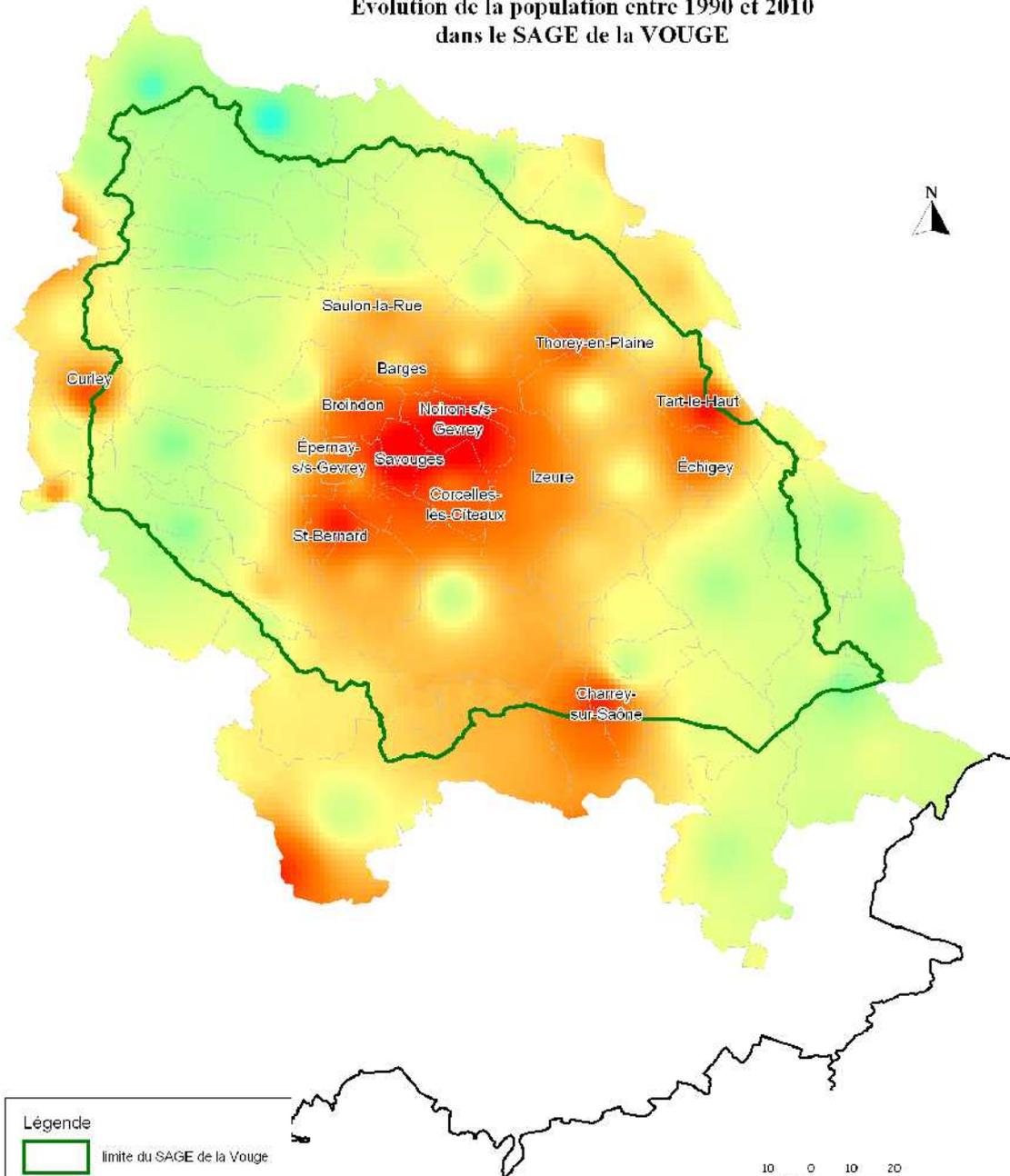
Sources : INSEE RP 2010

©IGN BD Carthage 2010

Evolution de la population entre 1990 et 2010
dans le SAGE de la VOUGE

Quelques
caractéristiques du
bassin versant de la
Vouge :

l'évolution de la
population



0 10 20
Kilomètres

Sources : ©INSEE RP2010

©JGV BD Carte® 2010

Suivi des documents d'urbanisme
dans le SAGE de la VOUGE

Quelques
caractéristiques du
bassin versant de la
Vouge :

la couverture en
document
d'urbanisme



Légende

-  limite de SCOT
-  limite du SAGE de la Vouge
-  PLU
-  POS
-  Carte communale



Sources : DREAL / SAGE/III
janvier 2013

©IGN BD Cartho® 2009

DREAL Bourgogne / SDD / GIT - Janvier 2013

Les enjeux du bassin versant de la Vouge

- 8 enjeux répartis entre deux thématiques :
 - Pressions anthropiques:
 - Organisation territoriale
 - Urbanisation et réseaux viaires
 - Rejets domestiques et autres rejets (agriculture, viticulture et industries)
 - Eau potable
 - Dysfonctionnements du milieu naturel
 - Morphologie et continuité écologique des cours d'eau
 - Gestion quantitative des étiages
 - Gestion des inondations et du ruissellement
 - Zones humides

Orientations de l'étude

- Analyse la cohérence des documents d'urbanisme avec le SDAGE-RM et le SAGE de la Vouge
- Comparaison des documents actuels du SAGE et du SAGE révisé (PAGD et règlement) et leurs implications sur les documents d'urbanisme
- Repérer les éventuels manques (connaissance du SAGE par les différents acteurs, BE urbanisme, chargés d'études DDT...)
- Examiner les modalités de la mise en compatibilité des PLU avec le SDAGE de 2009 et avec le SAGE
- Etudier l'organisation des services /acteurs mise en place pour intégrer la politique de l'eau dans les documents d'urbanisme
- Proposer si besoin des pistes d'action pour améliorer le processus (recherche dans d'autres régions)

Objet de l'étude

Objectif : alimenter les réflexions lors de l'évaluation à mi-parcours du SDAGE, sur le volet « Eau et urbanisme »

- **Valoriser les résultats dans deux types de réseaux**
 - **Dans le domaine de l'eau :**
 - sur le territoire du SAGE de la Vouge...
 - Puis sur les autres territoires de SAGE , dans le cadre des procédures d'élaboration en cours et à venir
 - **Dans le domaine de la planification**
 - Faire évoluer les pratiques et sensibiliser les acteurs à une meilleure prise en compte du SAGE

Phase 1 : éléments de constats

- **Présentation des documents de planification « Eau » (SDAGE, SAGE) et « Urbanisme » (SCOT, PLU, CC)**
 - Examen de la notion de compatibilité
 - Choix des communes à étudier :
 - Rural / urbain
 - dans SCOT / hors SCOT
 - PLU approuvé avant / après SAGE
 - PLU approuvé avant / après SCOT du Dijonnais
 - Grille de lecture par thématique pour les différentes pièces constitutives des PLU (rapport de présentation, PADD, règlement, documents cartographiques)
- **Analyse du SAGE de la VOUGE**
 - Contenu des dispositions du SAGE à « traduire » dans les PLU

Phase 2 : Analyse

- **Examen de cohérence PLU / SAGE à partir des documents**
- **Confrontation des résultats de l'analyse aux ressentis des acteurs (série d'entretiens)**
 - Quelle participation des acteurs (animateur SCOT, animateur PLU, membre CLE, service de l'Etat DDT - Police de l'eau/ Planification) ?
 - Quel avis sur la compatibilité (CLE, service de l'Etat) ?
 - Quel retour sur les qualités ou les dysfonctionnements de la démarche d'élaboration (ou révision du PLU)

Acteurs et services à associer

- Commission locale de l'eau de la Vouge
- Animateur SAGE
- Responsable SCOT
- Bureau d'études SAGE
- Bureaux d'études PLU
- Agence de l'eau RM
- Communes
- Syndicats d'eau, d'assainissement, d'entretien de rivière
- Conseil général
- DDT21 - Service Préservation et aménagement de l'Espace
- DDT21 - Service de l'eau et des risques
- DREAL - Groupe Eau, biodiversité
- DREAL - Groupe Evaluation Environnementale